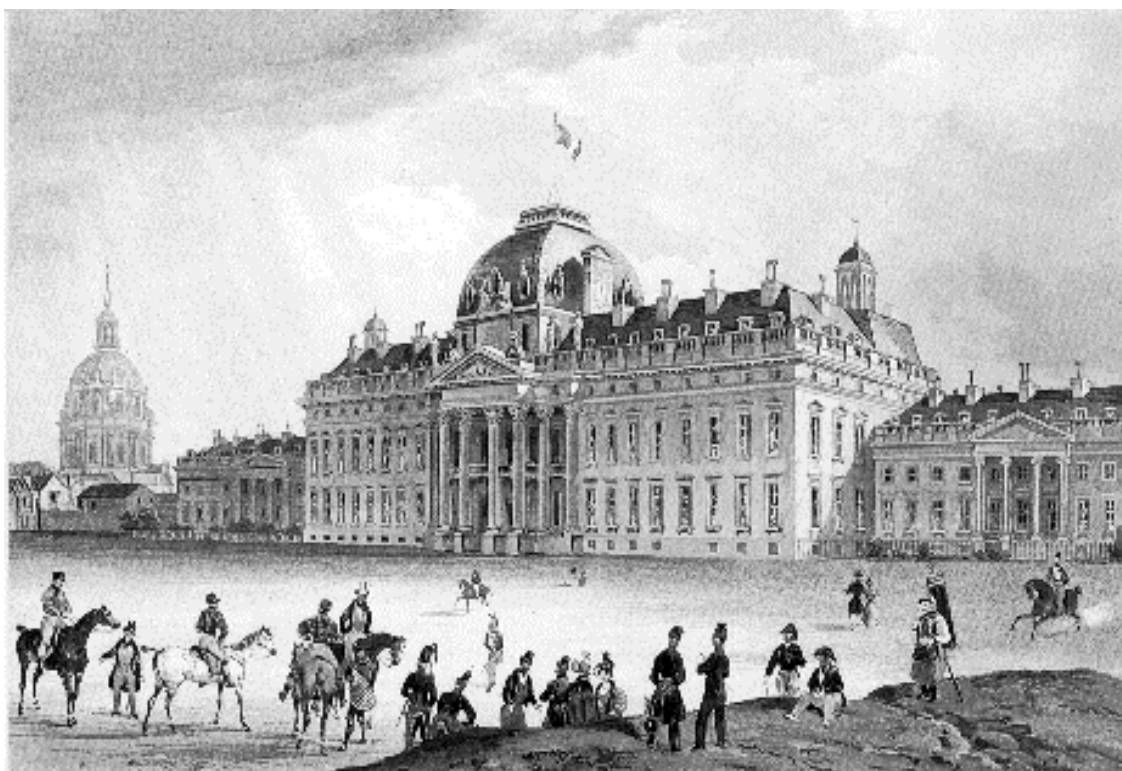


Paris, le 22 février 2000

Mémoire de Géopolitique



La mondialisation ou le renouveau des Empires

Chef d'escadron MENAOUINE Daniel (B2)

Fiche de présentation

1 -« La mondialisation ou le renouveau des empires »

2 -Chef d'escadron (armée de terre) MENAOUINE Daniel (France)

3 - 22 février 2000

4 -Division B

5 -Mémoire de géopolitique

6 - La mondialisation conduit-elle à la disparition des Etats ? Concept nouveau traduisant une réalité ancienne, la mondialisation s'inscrit dans une logique de relations dominées par les Etats et se caractérise par un renouveau des empires au détriment d'Etats qui ne sont pas authentiques.

7 - Mots Clefs :Mondialisation, Etat, Souveraineté, mafia, multinationale

Introduction

Dans un article paru en 1995 dans le très sérieux " THE ECONOMIST", un journaliste anglais avait mené une longue enquête pour essayer de déterminer le nombre d'états à travers le monde. Facétie de journaliste en mal de scoop ! . L'échec de son enquête, il se contenta de donner une fourchette entre 168 et 258 états, souligna la pertinence de son étude. Ainsi quand la France reconnaissait 190 états, la Suisse en reconnaissait 192 et la Russie 172. L'UNESCO ne reconnaissait pas le même nombre d'états que l'ONU, organisation dont elle dépend. La communauté internationale semble aujourd'hui d'autant moins saisissable qu'elle est prise dans la tourmente de la mondialisation. En effet, ce phénomène personnifié sur le petit écran par M. SYLVESTRE de la World Company semble rendre désormais caduque la notion d'Etat.

Avant d'évoquer la portée de la mondialisation sur la place de l'état, il importe de revenir à la définition de ce terme aujourd'hui galvaudé. A l'origine ce terme est la traduction du mot anglais « globalisazation » ; il désigne la convergence planétaire de marchés financiers. Ainsi, avec le jeu des décalages horaires, le soleil ne se couche jamais sur les places boursières. Ce concept, par la suite, a été utilisé pour expliquer deux phénomènes concomitants : une uniformisation des comportements et le développement de pouvoirs internationaux qui ignorent la puissance des états. Comme le précise Vincent Barailler¹ " la mondialisation paraît correspondre à la constitution d'un système international qui tend vers l'unification de ses règles, de ses valeurs et de ses objectifs. A ce titre, l'action de l'état paraît diminuée du fait de l'interdépendance entre pays".

On peut se demander si la diminution du rôle de l'action de l'état évoquée par Vincent Barailler affecte réellement et uniformément tous les états. Les maux comme la drogue, la mafia, la piraterie voir l'essor des diasporas résultent-ils de la mondialisation ? Les états, sont-ils désarmés face au développement de puissances transverses comme les firmes multinationales, les organisations telles l'OMC ? Cette mondialisation ne traduirait-elle pas une redéfinition des rapports entre les états ? Ne consacre-t-elle pas la fin des petits états et le retour de

¹ Enseignant de relations internationales à Paris-Nord, chercheur à l'IRIS.

la prédominance des grands ensembles à l'instar de ceux qui ont dominé les relations internationales jusqu'au début du 20^{ème} siècle ?

D'une part il semble nécessaire de démystifier le concept de mondialisation car ce vocable nouveau traduit bien souvent une réalité ancienne. D'autre part la mondialisation s'inscrit dans une logique de relations qui, in fine, est dominée par les états. Force est de constater enfin, qu'aujourd'hui on peut observer un retour des grands ensembles appelés autrefois empires au détriment de micros états fruits de politiques souvent bienfaitrices et rarement raisonnables.

INTRODUCTION	3
<u>I DEMYTHIFIER UN VOCABLE RECENT POUR UNE REALITE ANCIENNE</u>	6
A L'EMPIRE ROMAIN ETAIT DEJA UN EMPIRE MONDIAL	6
1) LES GRANDS TRAITS DE LA MONDIALISATION.	6
2) LA DOMINATION DES GRANDS EMPIRES, UN FACTEUR ANCIEN.	8
3) LA BULLE FINANCIERE PRESENTE DEJA AU SIECLE DERNIER	11
B LES PREROGATIVES NOUVELLES DE L'ETAT.	13
1)LE NOUVEAU CHAMP D'ACTION PLUS REDUIT DE L'ETAT.	13
2)LE NOUVEAU CONCERT DES NATIONS.	15
CONCLUSION	16
<u>II UNE NOUVELLE ORGANISATION DES RELATIONS APPAREM -MENT ANARCHIQUE.</u>	17
A LE DEVELOPPEMENT DE CONTRE POUVOIRS.	17
1 DROGUE CONTRE-POUVOIR A LA PUISSANCE DES ETATS.	17
2 LE DEVELOPPEMENT DES ZONES DE NON-DROIT.	19
B L'ETAT UN ACTEUR DEPASSE	21
1 LA RELIGION ET L'ETAT	21
2 L'ESSOR DE L'IDEOLOGIE OCCIDENTALE.	23
3 LE DEVELOPPEMENT DE NORMES PLANETAIRES.	25
<u>III UNE REDEFINITION DE LA HIERARCHIE DES ETATS</u>	27
A UN ETAT, UN ACTEUR INCOURNABLE	27
1L'ETAT DEMEURE UN ACTEUR ESSENTIEL.	27
2 UN CADRE DE RELATIONS DOMINE PAR LES ETATS.	30
B LE RENOUVEAU DES EMPIRES	32
1L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE D'ETATS « SOUVERAINS ».	32
2 UNE SOUVERAINETE A GEOMETRIE VARIABLE	34
3 UNE ECHELLE DE PUISSANCES SUPPLANTE LA HIÉRARCHIE DES PUISSANCES.	35
CONCLUSION	
CONCLUSION	38
<u>BIBLIOGRAPHIE.</u>	40

I DEMYTHIFIER UN VOCABLE RECENT POUR UNE REALITE ANCIENNE

Aujourd'hui, objet de toutes les critiques avec le syndrome de la "male bouffe" ou celui des organismes génétiquement modifiés, la mondialisation n'est pas pour autant un phénomène nouveau. Toutefois depuis quelques années son ampleur surprend car ce fait a réellement une dimension planétaire.

Après avoir examiné dans l'histoire, les différentes formes de mondialisation, nous évoquerons pourquoi désormais à bien des égards et peut-être pour la première fois cette évolution remet en question l'essence même de l'Etat.

A L'EMPIRE ROMAIN ETAIT DEJA UN EMPIRE MONDIAL

Lors d'une présentation de la D.R.M, le vice amiral d'escadre de Kersauson soulignait le caractère ininterrompu des crises. Les crises apparaissent, en effet, inscrites dans l'histoire et réapparaissent de temps à autre. A de nombreux égards, il est possible de comparer le caractère des crises au trait récurrent de la mondialisation.

Ainsi la situation actuelle qui, à juste titre, effraie beaucoup de personnes, ressemble à celle que l'on pouvait observer à la fin du XIX^{ème} siècle. C'est pourquoi il ne faut pas tirer de conclusions trop hâtives et remettre en cause le rôle de l'état aujourd'hui d'autant qu'à de nombreux égards les Etats sont responsables des causes de la mondialisation.

Le rappel des grands traits de la mondialisation nous permettra de mieux comprendre pourquoi ce phénomène selon de nombreux observateurs, se traduirait par l'apparition d'une hyper puissance, les Etats-Unis. Ce pays, en effet, maîtrise de nombreux paramètres de la globalisation et sa domination s'appuie sur le dynamisme de la bulle financière.

1) Les grands traits de la mondialisation.

La mondialisation se caractérise tout d'abord par la concomitance de plusieurs dynamiques, celle des transports, celle de la circulation des

capitaux et aussi celle de la réorganisation des grands groupes industriels.

Ce phénomène s'inscrit à l'échelle de la planète grâce aux progrès techniques. En l'occurrence ces avances ont affecté les transports et les télécommunications. Ces progrès ont contribué aux raccourcissements des distances et facilitent les capacités d'intervention des Etats qui possèdent tout le panel des équipements qui permet d'agir loin : moyens de projection, satellites, forces militaires adaptées. La rapidité des télécommunications permet aux dirigeants de décider rapidement, en permanence, tout en facilitant aussi le développement de pouvoirs d'influence comme les médias. Les responsables doivent agir en prenant en compte que les citoyens seront rapidement au courant des effets induits par toutes décisions malheureuses. C'est pourquoi cette rapidité des transmissions peut contribuer à paralyser certains gouvernements effrayés à l'idée d'avoir des images difficiles à expliquer à leurs opinions publiques.

La circulation des capitaux caractérise le marché financier. Ce marché sur lequel le soleil ne se couche jamais symbolise sans nul doute la mondialisation qui s'explique par la juxtaposition de quatre phénomènes complémentaires.

Tout d'abord, les Etats contrôlent de moins en moins les masses d'argents. Ainsi dans les années 60, les multinationales américaines ont placé hors des Etats-Unis des masses importantes de dollars créant ainsi les eurodollars. La banque fédérale américaine n'avait aucun contrôle sur ces masses d'argents. Par la suite, les pays producteurs de pétrole ont procédé de la même façon avec les pétrodollars.

Par ailleurs depuis 1960, on a pu observer une multiplication des besoins liés à la restructuration des entreprises mais aussi au développement de technologie aux coûts élevés.

En outre, les Etats sont aussi responsables de cette mondialisation des marchés financiers car nombre d'entre eux ont fondé leur développement sur un fort endettement. Mais en août 1982, la crise financière qui frappe le Mexique sonne le glas d'un système qui ne peut plus durer en l'état. Des mesures sont prises par les grandes puissances et traduisent le développement d'une nouvelle solidarité financière. La globalisation financière est née de cette solidarité.

Enfin, la globalisation financière est symbolisée par la multiplication d'instruments qui permettent de se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêts. Les responsables des marchés financiers cherchent à

soustraire aux frontières. Ils ont bien souvent avec le SWAP², gagné de l'argent en jouant sur plusieurs marchés des changes avec des taux d'intérêt différents.

Le développement de nouveaux acteurs comme les multinationales symbolise aussi la mondialisation même s'il y a en fait très peu d'entreprises qui peuvent revendiquer un marché planétaire. Pour autant, l'importance des investissements induits par certaines activités obligent les entreprises à inscrire leurs activités dans un marché mondial. Les méthodes de production ont contribué à lancer des grandes séries qui ont induit le développement de stratégie planétaire. Par ailleurs, ce phénomène se traduit aussi par l'instauration de firme réseaux. Il n'y a plus d'intégration verticale des grands groupes industriels. En fait, on observe avec la mondialisation le développement de l'externalisation donc de l'interdépendance entre les entreprises.

Ainsi aujourd'hui avec les progrès techniques, l'accélération de la circulation des capitaux et le développement des multinationales caractérisent la mondialisation. Pour autant ce phénomène n'est pas nouveau.

2) La domination des grands empires, un facteur ancien.

Naturellement tous les empires se sont considérés comme des empires mondiaux. De sorte que l'on peut considérer que la mondialisation est un phénomène ancien. L'univers romain centré autour de la méditerranée était un empire mondial. Ainsi, en 2 av. J-C, l'empereur Auguste fait inscrire sous un portique de la ville de Rome « la carte du monde » c'est à dire la carte de l'empire. Dans le même ordre d'idée pendant des millénaires l'empire de Chine est l'empire du Milieu, c'est à dire l'empire du monde. Ainsi, les murailles de Chine construites entre le III^{ème} siècle av. J-C au XVIII^{ème} siècle devaient permettre d'assurer à l'empire sa cohésion et de le protéger contre le chaos extérieur.

La globalité à l'échelle mondiale date, en fait des grandes explorations maritimes et des conquêtes coloniales du XVII^{ème} siècle qui se sont traduites par l'intégration des Amériques. Dès 1493-1494 le pape Alexandre VI partage les terres occidentales entre l'Espagne et le

² Contrat d'échange de flux de capitaux, SWAP de taux d'intérêt (optimisation des taux d'intérêt), SWAP de change et de devise (diversification du risque de change)

Portugal En réalité, l'économie occidentale s'est inscrite dans cette dimension planétaire entre 1750 et 1890. Pour autant, il faut reconnaître que durant cette période, une grande partie de l'Asie est restée à l'écart de l'influence occidentale. L'influence européenne était cantonnée aux comptoirs de Chine. Jusqu'en 1865, le Japon était resté fermé. En effet, abordé en 1543 par un navire européen, le Japon des Tokugawa se referme en 1640 pour deux siècles. En 1854, le commandant américain Matthew Perry ouvre le Japon à coups de canon.

Marx dès 1848 avait décrit le phénomène de la mondialisation dans le Manifeste du Parti communiste : « Poussée par le besoin de débouchés toujours nouveaux, la bourgeoisie envahit le globe entier. Il lui faut s'implanter partout, exploiter partout, établir partout des relations. Par l'exploitation du marché mondial, la bourgeoisie donne un caractère cosmopolite à la production et à la consommation de tous les pays au grand désespoir des réactionnaires, elle a enlevé à l'industrie sa base nationale. Les vieilles industries nationales ont été détruites et le sont encore chaque jour. Elles sont supplantées par de nouvelles industries, dont l'adoption devient une question de vie ou de mort pour toutes les nations civilisées, industries qui n'emploient plus de matières premières indigènes, mais des matières premières venues des régions les plus lointaines, et dont les produits se consomment non seulement dans le pays même, mais dans toutes les parties du globe. A la place des anciens besoins, satisfaits par des produits nationaux, naissent des besoins nouveaux, réclamant pour leur satisfaction les produits des contrées et des climats les plus lointains. A la place de l'ancien isolement des provinces et des nations se suffisant à elles-mêmes se développent des relations universelles, une interdépendance universelle des nations »³. Marx aurait pu tenir ce discours à Seattle. D'ailleurs, certains opposants à l'OMC ont tenu des discours en tout point identique à celui de Marx en ajoutant que selon eux la mondialisation était un phénomène nouveau.

Aujourd'hui de nombreuses critiques convergent pour souligner le rôle spécifique des Etats-Unis. La mondialisation se traduirait par la création d'un empire mondial américain. Les Etats-Unis auraient d'ailleurs dépassé le statut de grande puissance mais serait selon les propos d'Hubert Vedrine une « hyper puissance ». Pour autant, les Etats-Unis constituent-ils vraiment un empire des temps modernes ?

³ K Marx, *Le manifeste du parti communiste*, in : K Marx et F Engels, *Œuvres choisies*, Moscou, Ed du Progrès, 1968, p 34-35

En fait, par le passé les empires se sont caractérisés par une phase d'intégration des peuples qui les composaient. Ainsi Rome donna petit à petit le droit de cité à des autochtones. Il y a eu des empereurs romains d'origine espagnole, africaine et gauloise. Plus récemment au XX^{ème} siècle un géorgien et un Ukrainien ont présidé aux destinées de l'U.R.S.S. Les gouvernements de la IV République ont compté un ministre sénégalais et un ministre ivoirien dans leurs rangs.

Les Etats-Unis, en revanche, ne s'inscrivent pas dans cette logique. Durant la conquête vers l'Ouest, les colons se sont, en premier lieu, révoltés contre l'empire britannique. Puis durant la conquête du continent nord américain, sans vouloir créer un empire, ils ont créé le creuset d'une seule nation indivisible tout en favorisant l'émancipation des colonies françaises et britanniques. En réalité, il ne faut pas oublier que la politique extérieure ne constitue pas la préoccupation majeure des citoyens américains. C'est pourquoi il importe de modérer la prétention des dirigeants de Washington qui sont toujours à l'écoute de leurs électeurs. Les Etats-Unis sont ainsi entrés en guerre en 1917 et en décembre 1941 uniquement en ripostant à des attaques directes. Certes, à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, Franklin Roosevelt en reprenant la philosophie des quatorze points du président Wilson avait préconisé un ordre planétaire. A l'époque, l'émergence de l'Union soviétique et l'existence des empires coloniaux avaient empêché le président Roosevelt de mener à bien ses projets. En fait, les Américains apprécient peu les opérations extérieures comme le Vietnam. Une grande part de la politique américaine est tournée vers la politique intérieure. Du reste de nombreux américains sont attachés à une stratégie isolationniste⁴. C'est pourquoi les Américains encouragent les Européens à prendre une partie du relais. On comprend mieux pourquoi les Américains ont toujours refusé d'intégrer leurs forces conventionnelles : ils ont toujours maintenu une chaîne de commandement ininterrompue et distincte entre leurs forces et leur commandant en chef, le président des Etats-Unis. Il est de sorte possible de comparer d'une certaine manière le statut des forces américaines et de forces françaises dans l'OTAN ! !

Ainsi les Etats-Unis n'ont pas une politique impériale contrairement à celle menée par les empires européens dans le passé. Quand Hubert Vedrine évoque l'hyper puissance il ne fait pas référence au hard power, c'est à dire au pouvoir militaire des responsables de Washington. Aujourd'hui l'influence des Etats-Unis se traduit par le

⁴ Le syndrome du zéro mort accentue certainement cette attitude. Ils préfèrent envoyer des non-américains pour tenir le terrain.

développement du softpower : la langue américaine contribue à faire de cette culture une culture mondiale relayée par le cinéma, l'informatique et la Macdonalisation de la nourriture. Cependant, il faut reconnaître que le phénomène de mondialisation, ouverture des marchés financiers, uniformisation des marchandises et des cultures, profite essentiellement à l'économie américaine : elle est toujours prête à répondre à une demande nouvelle.

Selon de nombreux observateurs la vraie puissance des Etats-Unis n'est plus à la Maison Blanche mais dans les bureaux des grands patrons américains. Cela expliquerait pourquoi les frasques du président américain ont eu une faible portée.

L'existence des empires n'est donc pas un phénomène récent. Il importe en outre de modérer les volontés impériales des Etats-Unis car les préoccupations des citoyens américains sont surtout tournées vers la politique interne.

3) La bulle financière présente déjà au siècle dernier

L'Etat dont l'un des apanages est de frapper la monnaie aurait-il perdu tout pouvoir sur les marchés financiers ? Il importe avant tout de modérer tout jugement en rappelant que le développement des marchés financiers n'est pas un phénomène récent même si aujourd'hui les marchés financiers semblent de moins en moins contrôlés par les institutions étatiques.

L'essor des relations commerciales, la construction des routes et aussi par la suite des voies ferrées ont suscité une mobilisation des capitaux. Dans l'Europe du Moyen Age mais aussi dans celle de la Renaissance, le développement des échanges est assuré avec l'augmentation et le perfectionnement des moyens financiers.

Au début du siècle, les investissements financiers français à l'étranger sont nombreux. Ainsi dès 1860, le canal de Suez est construit en grande partie grâce à des fonds français. Plus tard des fonds français sont investis dans l'économie russe avant la Révolution d'octobre. Dans les années 1900, les investissements bénéficient aussi à l'Amérique Latine et à l'Asie. Les Anglais ne restaient pas en retrait. Ainsi dès le milieu du XIX^{ème} siècle, la Grande-Bretagne investissait 40% de son épargne à l'étranger en exportant plus d'un tiers de son PNB, bien plus que les Etats-Unis actuellement. Toute chose égale par

ailleurs, par rapport à l'ensemble de l'économie mondiale, les mouvements de capitaux étaient plus importants en 1850 qu'en 1999.

Cependant les marchés financiers aujourd'hui semblent incontrôlables. Les Etats apparaissent désarmés face à l'essor des places financières. Pour autant ils ne sont pas étrangers à la mise en place d'un tel système. Comme le rappelle Louis W Pauly, « l'intégration croissante des marchés des capitaux n'a pas surgi d'une graine mystérieuse planté dans l'ancien temps, mais traduit les décisions délibérées et les choix politiques que les Etats souverains, notamment les plus puissants d'entre eux, ont assumé sur plusieurs années »⁵. Le régime de Bretton Woods était fondé sur la convertibilité du dollar en or garantie au taux de 35 dollars l'once. Le président Nixon dénonça unilatéralement ce régime en août 1971 en raison des déficits croissants dus principalement à la guerre du Vietnam et en raison du développement des eurodollars. Dès 1974, le gouvernement américain supprime le contrôle sur les mouvements de capitaux puis libéralise son marché financier. En 1979, la Grande-Bretagne adopte des mesures identiques suivies en 1980 par le Japon et en 1988 par la Communauté européenne.

La politique menée par certains Etats explique en partie seulement la situation actuelle des marchés financiers. Il est évident que les progrès techniques ont accentué l'accélération des mouvements spéculatifs. « Lorsqu'il fallait transporter l'argent dans un sac à dos et traverser les Alpes à pied de l'Italie à la Suisse le gouvernement italien pouvait assurer le contrôle des changes. Lorsque l'argent peut être déplacé instantanément à partir d'un ordinateur personnel, la notion même de contrôle sur les mouvements de capitaux est dépourvue de sens »⁶.

La politique monétaire des Etats a toujours eu pour objet de maîtriser la croissance en la stimulant si nécessaire. Les Etats étaient ainsi attachés à surveiller le niveau des taux d'intérêt, le niveau de change par rapport au dollar afin de contrôler l'inflation. Le contrôle de l'inflation devait permettre de contrôler le chômage⁷. Or aujourd'hui les Etats ne contrôlent plus les mouvements de capitaux de sorte qu'ils rencontrent de nombreuses difficultés pour intervenir dans le domaine de la politique macro-économique.

⁵ L W Pauly, *Who elected the Bankers ? Surveillance and Control in the World Economy*, Ithaca, Cornell University Press, 1977.

⁶ L.C Thurrow, *The future of Capitalism. How today's economic forces shape tomorrow's world*, New York, Penguin Books, 1997

⁷ La courbe de Philipps montre en parallèle en le niveau de taux d'inflation et la courbe de chômage.

C'est pourquoi à de nombreux égards ils apparaissent désarmer face à cette dérégulation des marchés financiers. D'autant que de nouveaux acteurs sont apparus avec l'instauration de ce nouveau système financier : les investisseurs institutionnels. Le président de la République, monsieur Jacques CHIRAC⁸, s'est ému du rôle que tiennent aujourd'hui les fonds de pension américains. Ce sont, selon ses propres termes, les retraités américains qui retirent les bénéfices de la bonne santé de l'économie française. Les fonds communs de placement mais aussi les compagnies d'assurance œuvrent beaucoup sur les marchés financiers.

Ainsi, aujourd'hui les responsables des gouvernements ont du mal à mener à bien leur politique macro-économique. Pourtant de nombreux dirigeants ont été élus pour mener à bien des programmes électoraux et la mondialisation concourt probablement à creuser le fossé entre ce que les responsables politiques souhaitent faire et ce qu'ils réalisent vraiment.

B LES PREROGATIVES NOUVELLES DE L'ETAT.

Pour autant il faut admettre que le phénomène de globalisation est aujourd'hui original. Mais cette singularité ne résulte pas de ces caractéristiques qui sont souvent anciennes. Ce phénomène est singulier car l'Etat, depuis le crac financier de 1929, a de nouvelles prérogatives. Force est d'admettre que le rôle de l'Etat a évolué: dans le cadre des relations internationales mais aussi dans le domaine économique. Cette double mutation que nous allons étudier explique peut-être pourquoi désormais dans le domaine géopolitique le rôle de l'état a évolué. En effet, il faut bien comprendre que la géopolitique d'un Etat s'inscrit dans une logique d'ensemble que l'on ne peut pas ignorer.

1)Le nouveau champ d'action plus réduit de l'Etat.

Aujourd'hui, l'Etat est la cible des détracteurs de la mondialisation. Mais l'Etat ainsi critiqué car désarmé face à la mondialisation de l'économie est en fait une certaine forme de l'Etat :

⁸ Lors de l'interview traditionnelle accordée le 14 juillet 1999 dans le cadre de la Garden Party de l'Elysée.

l'Etat providence. Cet engagement de l'Etat dans l'économie est récent. Cependant le développement de nouveaux acteurs tant dans le domaine financier comme nous l'avons déjà évoqué mais aussi dans le domaine économique en général tend à diminuer la portée de l'action de l'Etat.

En effet, dans les sociétés occidentales, les responsables politiques ont commencé à jouer un rôle prépondérant dans le domaine social au XIX^{ème} siècle. Dans un premier temps, les Etats se sont investis en jouant un rôle de plus en plus important dans le domaine social mais aussi dans celui de l'éducation. Ainsi en Allemagne, le chancelier Bismarck a fait voter par le Reichstag, dans les années 1880, trois lois sur les assurances contre les accidents, l'invalidité et la maladie. La Grande-Bretagne se dota d'un système d'assurance. En fait dès cette époque l'Etat commence étendre ses prérogatives dans le domaine social.

La première guerre mondiale contribua à l'extension du rôle des Etats dans le domaine économique. Mais c'est la crise des années 30 qui transforme l'Etat en Etat-providence. Cette crise se déclenche dans un pays, les Etats-Unis dont l'économie s'est développée lors de la première guerre mondiale. Cette crise s'est rapidement propagée aux pays industrialisés les plus liés au commerce international. Les répercussions de la crise se sont arrêtées aux frontières de l'U.R.S.S de Staline. Cette crise n'affecte pas de vastes zones d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Afrique et même d'Europe qui sont restées en marge.

Entre 1945 et 1980, les états sont intervenus pour relancer la machine économique. Le plan Marshall a contribué au redémarrage des alliés et de l'Allemagne. Ainsi, sur le plan économique outre des fonctions de régulation (politique monétaire et finances publiques) et de planification, l'Etat a assuré la gestion d'un grand nombre de moyens de production (matières premières et énergie, infrastructures industrielles, moyens de communication et de transport, recherche scientifique et technique). De sorte qu'en France par exemple, le gouvernement a géré des secteurs qui avant la deuxième guerre mondiale appartenaient au secteur privé : industrie automobile, transport aérien. Par ailleurs, en France comme dans d'autres pays européens, l'Etat a joué un rôle important dans la politique sociale : mise en place de minima sociaux, d'allocations grâce à l'augmentation des niveaux de prélèvements (impôts et cotisations).

Aujourd'hui, les citoyens demandent au gouvernement de régler les conflits d'ordre économique alors que les états occidentaux ont privatisé tous leurs moyens d'action traditionnels L'état est impliqué dans la vie quotidienne de la cité depuis bientôt cinquante ans comme

il ne l'avait jamais été auparavant. Actuellement l'Etat déçoit les citoyens car les responsables des gouvernements semblent impuissants pour répondre à leurs attentes.

En effet, la mondialisation a remis en cause ces pratiques adoptées par un grand nombre de gouvernements. L'internationalisation des marchés et l'échec de certaines politiques sociales ont enlevé beaucoup de crédits à l'action de l'Etat d'autant que le régime de Brettons Woods s'est effondré au début des années soixante-dix. Le Fond Monétaire international, F.M.I., et la Banque mondiale n'ont pas réussi à coordonner les politiques macro-économiques des pays riches. Le phénomène de globalisation financière s'est traduit par le développement de capitaux sans rapport avec la production. Les institutions internationales dans lesquelles siègent les responsables des gouvernements n'ont aucun pouvoir sur des mouvements de capitaux qui peuvent provoquer des crises à l'instar de celle qui a frappé l'Asie en 1997. Le FMI a certes octroyé des prêts de capitaux importants à la Thaïlande, à l'Indonésie et à la Corée du Sud, (cinquante milliards pour la Corée du Sud). Cependant, les citoyens voir certains responsables ne comprennent pas toujours l'action du F.M.I. D'ailleurs, les réformes économiques imposées par le FMI sont utilisées par certains gouvernements pour qui l'organisation est responsable de tous les maux du pays.

Les Etats apparaissent ainsi aujourd'hui plus vulnérables qu'hier face à la mondialisation car les gouvernements ont élargi leurs prérogatives dans le domaine économique.

2)Le nouveau concert des nations.

Plus que de nouveau concert des nations, la dernière décennie du siècle se caractérise par un désordre symbolisé par l'absence de traité. Tous les démembrements d'empire ont été précédés de traité. Ces traités permettaient de redéfinir de nouvelles règles. Ainsi le congrès de Vienne a permis de redessiner une carte de l'Europe après la chute de Napoléon. Après la première guerre mondiale une série de traités a officialisé la fin de l'empire austro-hongrois et de l'empire ottoman. De même à la fin du deuxième conflit mondial, les vainqueurs se sont partagés à Yalta et à Postdam les espaces laissés par les vaincus. L'Europe, ainsi, a été organisée autour de ces différents traités. Le

monde de la guerre froide a été structuré par les décisions prises par les vainqueurs, Churchill, Staline et Roosevelt.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le démembrement de l'URSS s'est déroulé dans une confusion. Ainsi, une douzaine de nouveaux états sont nés de la disparition de l'URSS. La disparition de la Yougoslavie de TITO s'est traduite par l'apparition de nouveaux états sans qu'aucune organisation n'ait été en mesure de contrôler la situation afin d'éviter un conflit. Ni le conseil de sécurité, ni la communauté européenne n'ont été en mesure de contrôler le conflit en ex-Yougoslavie. Force est de constater que ce désordre n'est pas malheureusement l'apanage de l'Europe. Les organisations internationales n'ont pas été en mesure d'arbitrer dans la région des Grands Lacs africains. L'O.N.U qui est l'émanation de la communauté internationale n'a pas été en mesure de contribuer à la restauration de la paix civile en Algérie.

Les incertitudes de l'O.N.U illustrent les hésitations de la communauté internationale qui a oscillé entre le devoir d'ingérence, le droit d'ingérence et l'apathie quand un membre permanent du conseil de sécurité était mis en cause. En effet, si dans le passé les relations entre les pays s'appuyaient sur les traités, aujourd'hui on observe le développement de deux types de zones : des pays où certaines puissances imposent au nom de la communauté internationale un droit, ainsi la Serbie, l'Iraq et des régions où la communauté internationale n'intervient pas pour éviter de s'immiscer dans les relations intérieures d'une grande puissance, Tchétchénie, Tibet. Par ailleurs, les grandes puissances interviennent avec beaucoup de célérité dans des régions riches en matières premières et délaissent les régions sans intérêt stratégique.

Cette absence de continuité qui caractérise les réactions de la communauté internationale concourt probablement décrédibiliser les responsables politiques.

CONCLUSION

La mondialisation est toujours symbolisée par l'émergence des technologies nouvelles qui semblent échapper aux états et profiter au développement de la bulle financière. Pour autant la mondialisation n'est pas une réalité ancienne. En fait, les états semblent aujourd'hui désarmés, car ils sont investis de prérogatives nouvelles surtout dans le domaine économique. Par ailleurs, le désordre lié à la globalisation résulte aussi du désordre qui caractérise des relations internationales qui ne sont pas régies par des traités ou par un droit universel.

II UNE NOUVELLE ORGANISATION DES RELATIONS APPAREMMENT ANARCHIQUE.

Pour autant faut-il conclure que la mondialisation se caractérise par une désorganisation ? En fait malgré ce désordre apparent, il faut noter qu'il y a une multiplication des règles. Cette contradiction permet le développement de pouvoirs qui semblent échapper aux Etats et contribue à laisser penser que l'Etat est obsolète.

A LE DEVELOPPEMENT DE CONTRE POUVOIRS.

Les états sont confrontés à l'essor d'organisations voir à des mouvements de circonstance qui profitent d'une certaine forme de déliquescence des services publics. Au niveau international, les trafiquants constituent des véritables contre-pouvoirs. Par ailleurs cette diminution des prérogatives des Etats se traduit aussi par des zones de non droit.

1 Droque contre-pouvoir à la puissance des Etats.

L'évolution récente du trafic des stupéfiants illustre l'impuissance des Etats. Pourtant il importe de relativiser cette situation. D'une part, le trafic de drogue résulte de la politique menée par les puissances coloniales au XIX^{ème} siècle. D'autre part, ce trafic est aujourd'hui utilisé par de nombreux Etats. Cependant il faut reconnaître que la drogue sert essentiellement à financer les contre-pouvoirs.

Les responsables de nombreux Etats dénoncent les trafics de drogues et semblent oublier que leurs prédécesseurs ont utilisé la drogue pour subvertir les pouvoirs antagonistes à leurs intérêts. Ainsi dès le XVII^{ème} siècle, les Britanniques ont encouragé le développement de la production du pavot en Chine. Au XIX^{ème} siècle, la Chine lança en vain une guerre contre l'opium, drogue que les Anglais avaient utilisé comme arme subversive. Les Français ont d'ailleurs mené une politique identique au sein de leur empire avec la création des régies françaises pour la distribution des stupéfiants, comme le Kif au Maroc ou l'opium en Indochine. Les Etats-Unis tout en menant une véritable lutte armée contre les trafiquants de drogue en majorité d'Amérique Latine, ont soutenu des mouvements anti-communistes financés par le trafic de drogue. Ainsi le trafic d'opium a financé de tels mouvements dans le triangle d'or ; en Amérique centrale le colonel North et la CIA ont

couvert le trafic de drogue. Pour financer les contras du Nicaragua des avions qui transitaient parfois par des aérodromes militaires américains comme Homestead, transportaient à l'aller de la cocaïne et au retour de l'armement et des vivres. Ils existent d'autres exemples d'Etat qui ont utilisé la drogue pour mener à bien leur politique ainsi les Pays-Bas. Aujourd'hui une sorte d'amnésie collective semble avoir saisi les responsables des Etats qui sont victimes de tel trafic. En effet si on peut estimer que la mondialisation a accéléré et amplifié le trafic des stupéfiants, les Etats ne doivent pas oublier qu'ils ont initié ces trafics au XIX^{ème} siècle, utilisant la drogue comme arme subversive.

Par ailleurs, il existe des Etats qui profitent du trafic de la drogue. En effet, l'explosion d'un tel trafic n'aurait pas été possible sans l'appui des responsables de certains Etats qui ont fourni les moyens logistiques et la couverture bancaire à l'essor de ce marché. Alain Larousse⁹ a dressé une typologie des Etats qui actuellement aident les trafiquants.

Il y a tout d'abord les Etats trafiquants : les plus hautes autorités de l'Etat couvrent le trafic et l'argent ainsi récolté finance le budget de l'Etat. Ces fonds permettent de payer la dette extérieure ou d'acheter de l'armement. La Bolivie de Garcia Mela a été l'un des premiers Etats trafiquants. En Birmanie, la Junte a pris contact avec les « seigneurs de la guerre » en leur offrant de travailler pour le gouvernement. Aujourd'hui les Nations Unies mènent la lutte contre la drogue avec ce pays dont l'un des leaders de la lutte anti-drogue comme le souligne Alain Larousse, Pheug Ka Shin est aussi un des grands trafiquants du pays.

Il y a, par ailleurs, les pays sous influence comme le Pakistan. Les trafics sont alors présents au sein de l'Etat et contribuent au financement de certaines opérations. Pendant toute la guerre d'Afghanistan, les services secrets de l'armée pakistanaise –Inter Services Intelligence- auraient eu le monopole de livraison des armes américaines, chinoises, saoudiennes aux Moudjahidin. Cet armement était payé avec de l'héroïne. Les fonds secrets ainsi obtenus auraient permis de financer l'entraînement de rebelles sikhs et cachmiris, les rebelles de l'Inde.

La drogue finance directement ou influence des Etats. L'argent de la drogue permet aussi l'essor de certains mouvements rebelles aux

⁹ Observatoire Géopolitique des Drogues.

pouvoirs en place. Ainsi les Croates se sont procurés de l'armement en utilisant indirectement l'argent de la drogue quand ils se sont retrouvés menacés par la supériorité de l'armée fédérale yougoslave. Des albanais du Kosovo ont vendu de l'héroïne en Suisse pour acheter des armes et les Croates ont acheté ces armes aux albanais.¹⁰ Au Liban, les milices ont utilisé le haschisch, le cannabis et le pavot de la plaine de la Bekaa au centre du pays.

La collusion avec les trafics en tout genre n'est pas l'apanage des pays en voie de développement. En Italie, de nombreux observateurs considèrent que dans une certaine mesure le gouvernement est sous influence de la Mafia. Ainsi la Démocratie chrétienne avait passé des accords avec les responsables de la piovra¹¹.

Les trafiquants de drogue et la Mafia profiteraient du phénomène de la mondialisation pour déstabiliser les Etats. Le pouvoir des narcotrafiquants et des mafieux fragilise la position des Etats. Pour autant, les événements anciens mais aussi récents montrent que derrière ces contre-pouvoirs se cachent souvent l'action subversive de certains Etats.

Certes les trafiquants de drogue profitent des facilités offertes par la mondialisation, blanchiment d'argent, liberté de circulation accrue. Pour autant les Etats ont profité de ces trafics pour étendre leur influence et certains en profitent encore.

2 Le développement des zones de non-droit.

Le développement des zones de non-droit met en lumière les problèmes que les gouvernements rencontrent pour assumer leurs devoirs. La piraterie de haute mer, les bandes de jeunes dans les banlieues, les conflits inter ethniques profitent de difficultés des gouvernements à remplir sa fonction sécuritaire.

La piraterie de haute mer est toujours d'actualité. De nombreux états ne parviennent pas à garantir les routes maritimes qui longent leurs côtes. Ces actes de piraterie constituent de véritables opérations

¹⁰ L'opération Benjamin, affaire judiciaire a révélé ce trafic et plus de 2000 albanais ont été arrêtés dans le cadre de cette enquête.

¹¹ Cité 178 fois sans jamais la moindre preuve, le député Silvo Lima était un homme de la Mafia. Son assassinat en 1993 résultait d'une renégociation des relations entre la Mafia et le pouvoir italien.

militaires. Les pirates agissent sur commande. En Asie, quatre organisations transnationales dirigent ces actions. L'une d'elles comptait un équipage pirate indonésien, un acheteur chinois, des intermédiaires en Thaïlande, un cerveau à Hongkong ou à Jakarta. Cependant une fois encore il importe de rappeler que ces organisations bénéficient de soutien de certains états. Ainsi, en octobre 1995, l'« Anna Sierra », un cargo de sucre sous pavillon chypriote a été retrouvé dans le port chinois de Beihai avec un nouveau nom l'« Artic Sea ». En décembre 1995 les autorités chinoises ont admis les faits mais ont réclamé 400 000 dollars pour rendre le bateau. L'armateur refusa de payer. La Chine relâcha les pirates et a revendu la cargaison. Le bateau rouille toujours sur une plage.

Les pirates soutenus par certains Etats profitent des difficultés des gouvernements pour contrôler les eaux territoriales.

Au demeurant, ces zones de non droit existent aussi sur la terre ferme. La croissance incontrôlée de certaines villes s'est traduite par le développement de banlieues. Ces quartiers n'ont pas reçu le renfort sécuritaire nécessaire pour le maintien d'un climat serein. Cette carence de l'Etat s'est traduite principalement dans les grandes mégalofoles du tiers-monde par l'apparition de gangs organisés. Certes, on observe des phénomènes identiques dans les grandes villes des pays développés. Toutefois l'acuité de ces phénomènes est moins grande parce que des polices non nationales, c'est à dire, municipales voir privées se développent. L'essor de ces forces de sécurité traduit aussi une déliquescence de l'Etat. D'ailleurs, un préfet en charge de la sécurité confiait¹² récemment son inquiétude à l'égard du développement de ces polices non nationales. En effet, leurs actions s'inscrivent souvent en dehors du cadre légal. L'augmentation est frappante dans les grandes villes d'Amérique du Sud où les riches se défendent avec des polices privées et des dispositifs de protection qui sont souvent en rupture avec la légalité. La violence des banlieues peut se transformer en émeutes générales dans les pays en voie de développement suite à une décision gouvernementale impopulaire. Les Etats-Unis ont aussi subi de telles émeutes après l'arrestation « mouvementée » et filmée d'un conducteur noir par deux policiers blancs. Les émeutiers se sont rapidement opposés aux représentants du gouvernement de l'Etat de Californie puis rapidement de l'Etat fédéral. Ces émeutes ont été provoquées par des problèmes liés à

¹² Propos recueillis dans le cadre de la présentation de la gendarmerie nationale.

une mauvaise intégration des minorités. Elles ont montré que le « gendarme du monde » avait des zones de non droit car le développement de ces émeutes a été facilité par l'absence des services de l'Etat dans de nombreux quartiers défavorisés des grandes villes américaines.

L'Etat apparaît diminué à cause de ce développement des zones de non droit mais aussi à cause de la multiplication des organisations mafieuses en tout genre. De surcroît, le développement de pouvoir fondé sur l'immatériel conduit aussi à faire de l'Etat un acteur dépassé.

B L'ETAT UN ACTEUR DEPASSE

De nombreux acteurs sont apparus et fragilisent le pouvoir d'influence des Etats. L'accélération des moyens de communication s'est traduite par le développement de flux transversaux qui ignorent les frontières. Ces flux sont matériels mais les plus pernicioeux sont probablement les flux immatériels. En effet ces derniers s'inscrivent dans la durée. Ces courants de pensée souvent affectent les idéaux et les croyances des citoyens directement. La religion, la philosophie occidentale des droits de l'homme et la volonté de mettre en place des normes planétaires ont peut-être ainsi contribué à diminuer le pouvoir de certains Etats.

1 La religion et l'Etat

Toutes les religions ont joué un rôle plus ou moins important dans la vie des Etats. La séparation de l'église et de l'Etat ne date que de 1905 en France. Aujourd'hui quand ce thème est évoqué, on fait souvent référence à l'Islam. Cette religion joue un rôle de plus en plus important. D'ailleurs, certains Etats sont des républiques islamiques comme la République Islamique d'Iran.

Pour autant il importe de rester prudent dans ce domaine. Les fondamentalistes religieux qui sévissent en Algérie sont-ils vraiment des hommes de foi ? On peut aussi se poser la même question à l'égard des religieux en Afghanistan.

Qu'en est-il des mouvements terroristes qui sont intervenus en menant des actions violentes dans les pays occidentaux ou contre des intérêts occidentaux ?

Certes, il faut reconnaître qu'il existe un terrorisme d'obédience islamique. Cependant les terroristes n'étaient pas des transnationaux. Pour mener à bien leur entreprise, ils ont besoin d'une logistique, de camp d'entraînement, d'instructeurs, d'armement, de passeport, fournie par un Etat. Plus que de flux transnationaux, il serait plus juste d'évoquer en réalité des conflits entre Etats d'un nouveau genre. D'ailleurs, quand les juges d'instruction français ont enquêté après certains attentats revendiqués par des groupes terroristes, ils ont cherché quels étaient les Etats responsables. De même les combattants musulmans qui luttent actuellement en Tchétchénie se battent avant tout pour obtenir l'indépendance d'une région riche en ressource énergétique.

En revanche, l'islam politique peut aussi intervenir en s'infiltrant au sein des communautés étrangères installées dans un pays. Ce phénomène peut être d'autant plus dangereux pour un Etat que le facteur religieux peut provoquer la désagrégation d'un Etat. Des mouvements fondamentalistes peuvent ainsi susciter des schismes au sein de communautés dont les membres rencontrent des difficultés d'intégration à cause du chômage, de différences culturelles. L'importance de tels mouvements peut dans certains cas remettre en cause l'homogénéité des nations. La France a été confrontée à ces phénomènes tout comme la Belgique, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne.

Les fondamentalistes musulmans n'ont pas l'apanage de la violence. Des Etats ont été confrontés depuis quelques années aux problèmes provoqués par les sectes. Les Japonais ont été victimes d'attaques terroristes. La Chine aujourd'hui lutte contre une secte qui semble prendre de plus en plus d'ampleur au grand damne des autorités de Pékin.

De nombreux Etats sont ainsi apparus désarmés face à des crises induites par des phénomènes d'ordre religieux. Des dirigeants ont bien compris que les démocraties étaient impuissantes face aux actions menées par des mouvements subversifs ou terroristes. La multiplication des troubles fomentés par des extrémistes religieux révèle un nouvel aspect des conflits entre Etats.

2 L'essor de l'idéologie occidentale.

Le développement de cette idéologie a eu pour conséquence de renforcer les droits des individus mais aussi ceux des minorités. Cette idéologie fondée sur le respect des droits de l'homme concourt à déstabiliser de nombreux Etats occidentaux. Cependant la distorsion entre la théorie et la pratique concourt à rendre souvent les décisions des juges internationaux sans effet.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le droit international est fondé sur la Déclaration Universelle des droits de l'homme adoptée par l'organisation de l'O.N.U en 1948 et les deux pactes de 1966 destinés à la mettre en œuvre, l'un relatif aux droits civils et politiques, l'autre aux droits économiques, sociaux et culturels. Les Etats ont majoritairement adopté cette charte. Cette déclaration a symbolisé l'assentiment de valeurs communes à l'échelle mondiale. Parallèlement, le développement du droit international après 1945 avec les jugements des tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo, et plus récemment du tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) a permis l'essor du droit des individus par rapport aux exactions commises au nom d'un Etat ou d'une idéologie. L'application des principes des droits de l'homme a surtout eu des conséquences dans de nombreux pays communistes et des pays du tiers-monde. On peut ainsi considérer que les renversements des régimes des pays de l'Est sont en partie dus à des raisons idéologiques.

La critique classique consiste donc à réfuter les droits de l'homme comme des perceptions occidentales non applicables dans tous les pays voire contraires aux particularités culturelles ou religieuses. On retrouve parmi ces sujets de querelles le thème de la non-discrimination, à l'égard par exemple des femmes, des castes mais aussi le thème du travail des enfants. Les principes d'égalité et de non-discriminations constituent le socle des textes fondateurs de l'O.N.U. Jusque dans les années quatre-vingt, les Etats ne les avaient pas remis. Il faut rappeler que le droit des peuples à disposer d'eux même a été l'argument de toutes les anciennes colonies. De même l'émancipation des femmes dans de nombreux pays s'inscrit dans le cadre de l'universalité des droits.

Cependant de nombreux Etats semblent fragilisés voir marginalisés par ces idéologies occidentales. Ces principes peuvent encourager les volontés sécessionnistes des minorités ethniques ou religieuses. La propagation de ces idéologies s'est aussi traduite par l'essor de minorités incluses dans des Etats reconnus par la communauté internationale. M. Hervé GOUDRON¹³ retient trois types de minorité qui se caractérisent par des statuts différents :

- les « minorités majoritaires » dominées par un Etat qui fonde sa légitimité sur l'existence d'une identité commune et qui élimine cette « minorité majoritaire », c'est le cas de l'Etat serbe,
- les « minorités à ingérence », au centre de politiques étatiques en concurrence, comme les Kurdes dispersés sur le territoire de la Turquie, de l'Iran, de la Syrie et de l'Irak.

Ces idéologies peuvent aussi remettre en cause les fondements de certaines sociétés en entraînant une restructuration sociale (fin des castes). Toutefois, il faut reconnaître que les régimes démocratiques ne se sont pas faits en une génération en Europe. On peut raisonnablement se poser la question si la forme de régime que connaît un pays comme la France n'est pas une forme aboutie qui nécessite du temps et une certaine stabilité économique. La démocratie serait un luxe. C'est la teneur du discours des dirigeants chinois. Sans pour autant soutenir certaines exactions, il ne faut pas oublier que les pays européens ont parcouru un long chemin. Effectivement certains pays ont besoin avant tout de stabilité économique pour mettre en place une régime démocratique.

Certes l'aide économique que peuvent apporter des états du G7, est assujettie au respect des droits de l'homme. On peut souligner une ingérence de fait dans les affaires intérieures des pays aidés par les Etats du G7. Ces derniers sont ainsi conduits à adopter cette philosophie qui se traduit sur le plan politique par l'adoption du régime aux fondements démocratiques. Les organismes comme le FMI imposent la mise en œuvre de politique économique contraignante qui peuvent se traduire par des politiques sociales peu populaires, politiques qui font fi du respect des principes démocratiques en concourant à l'accroissement de certaines inégalités : obligation faite à certains pays d'augmenter le prix des denrées indispensables.

¹³ Hubert Gourdon, directeur adjoint de l'IRIS.

En France le développement du droit communautaire a contribué à renforcer le droit des individus au détriment des prérogatives de l'Etat. En Europe, l'idéologie des droits de l'homme s'est traduite par l'adoption par les Etats de la convention européenne des droits de l'homme. Ainsi les citoyens français peuvent porter plainte contre l'Etat français.

On peut donc estimer que l'idéologie politique occidentale et la conception de la place que devait tenir les individus ont contribué à fragiliser de nombreux Etats ont diminué à cause de cette idéologie.

3 Le développement de normes planétaires.

Comme le soulignait Mr. Couteau-Bégarie¹⁴, « l'accident de Tchernobyl a montré que le domaine du nucléaire relevait de l'irrationnel. Cette leçon de sagesse a contribué à la contenue qui a caractérisé la dissolution de l'U.R.S.S ». Cet accident est significatif car il a rappelé que les problèmes liés à l'environnement étaient mondiaux. Ces problèmes « transgressent » les frontières et imposent la mise en place de normes planétaires.

Ainsi le changement de climat de la terre - ou le renforcement de l'effet de serre- est un problème par essence de nature mondiale. La résolution de ce problème d'environnement passe par l'adoption de règles qui constituent le sujet principal de réunion : sommet de la terre de Rio de Janeiro en juin 1992. Lors de ce sommet, une convention cadre ratifiée par 180 Etats en 1999 a été adoptée. Le but de ce texte est l'harmonisation de la politique des Etats et la mise en place d'une gestion planétaire de l'énergie en vue de réduire les émissions de gaz.

La tragédie de Tchernobyl a montré que la maîtrise des accidents nucléaires nécessitait la mise en place de normes mondiales de sécurité. D'autant que les premières critiques évoquant l'impossibilité qu'un tel accident se déroule en Occident ont été démenties par l'accident de THREE MILES ISLAND aux Etats-Unis. Dans le domaine du nucléaire, les Etats avaient trouvé un consensus qui s'inscrivait dans une logique de maîtrise des armements ou de dénucléarisation (traité de Rarotonga pour le Pacifique sud ou de Tlatelolco pour l'Amérique du Sud). L'Agence Internationale de l'Energie Atomique, AIEA, est chargée dans le cadre du traité de non-prolifération de 1968 de surveiller les activités nucléaires des Etats dits non nucléaires. Ces

¹⁴ Cours dispensé au CID le 17 janvier 2000

agences souvent décriées dans le passé à cause de leur impuissance ont de l'avenir du fait des Etats qui ont intérêt à ce que les autres ne trichent pas. Pour autant le développement de telles agences traduit surtout les limites des Etats qui ne sont pas en mesure de régler certains problèmes. D'ailleurs, les Etats n'ont pas les moyens de maîtriser seuls les accidents d'ordre nucléaire.

Le développement des normes planétaires impose aux Etats des règles. Cependant, dans de nombreux cas ces règles sont dictées par des intérêts partisans et le dérogance à ces règles est rarement sanctionnée.

Ainsi, l'Etat peut paraître dépassé à cause du développement de certaines philosophies religieuses ou certaines idées élevées en principe par les chartes des droits de l'homme. Mais ces idéologies ne mobilisent pas une puissance matérielle équivalente à celle des Etats. Cependant Staline s'interrogeait sur la portée de la puissance de la religion, Le Vatican combien de division ? L'histoire a montré qu'effectivement la religion pouvait contribuer au démembrement d'une superpuissance. En réalité les idées religieuses permettent à des états qui financent les mouvements terroristes de déstabiliser d'autres Etats.

Enfin les idéologies politiques ou les normes planétaires qui prédominent actuellement imposent une certaine vision de l'organisation et des prérogatives des Etats. Cette vision n'est pas une perspective ad hoc. C'est un modèle imposé par des Etats. De sorte que la mondialisation ne se traduit pas par une déliquescence de l'Etat, mais de la déliquescence de certains Etats dont les prérogatives diminuent.

III UNE REDEFINITION DE LA HIERARCHIE DES ETATS

Pour autant, l'Etat a une grande popularité. Comme nous venons de le voir les minorités s'affirment en créant des Etats. L'augmentation du nombre d'Etats traduit la prédominance des Etats qui apparaissent comme un acteur incontournable et par l'émergence de nouveaux empires qui entérinent un nouvel ordonnancement du cadre géopolitique.

A UN ETAT, UN ACTEUR INCOURNABLE

L'état reste l'acteur incontournable car non seulement il reste central mais aussi parce qu' il inscrit dans un cadre de relations qu'il domine.

1 L'Etat demeure un acteur essentiel.

La récente marée noire¹⁵ a mis en évidence les limites de la mondialisation en mettant face à face deux acteurs de ce phénomène : une multinationale, l'acteur en devenir et l'Etat, l'acteur en déclin. Cet événement rappelle la limite de la puissance des multinationales et le rôle central de l'Etat.

a) Les multinationales n'échappent pas aux Etats.

Une multinationale peut être définie comme une entreprise qui contrôle des actifs productifs dans plusieurs pays. Ainsi, on considère que le seuil minimal pour avoir un pouvoir de contrôle au sein d'un comité d'administration est de 10% des actions ou des droits de vote. Les multinationales symbolisent le développement de la sphère transnationale.

A cet égard, la catastrophe de l'Erika est exemplaire des facilités dont peuvent bénéficier ces sociétés. Ce navire naviguait sous pavillon de complaisance avec un capitaine indien, un équipage en partie indien. Ce navire a été contrôlé en suivant des normes internationales de sécurité qui ont montré leur limite. Ce navire transportait des substances interdites d'emploi en France qui devaient être raffinées en Italie pour être vendues en Afrique par une multinationale d'origine française. Les multinationales sur la sphère transnationale bénéficient d'autres facilités, globalisation des marchés financiers, créations de

¹⁵ Marée noire provoquée par le naufrage de l'Erika.

filiales pour bénéficier de régimes sociaux plus favorables, créations de sociétés écrans pour profiter des avantages des paradis fiscaux. Des sociétés multinationales ont eu une forte influence dans certains pays comme en Amérique Centrale avec les « républiques bananières ». Des entreprises, comme ITT ont été des Etats dans l'Etat. Le pouvoir de nuisance de certaines multinationales par rapport aux Etats est d'autant plus important qu'il est parfois difficile d'identifier la société : Schlumberger, son fondateur est français, ses capitaux sont américains, son siège est à Curaçao et elle s'est spécialisée dans le forage pétrolier.

Néanmoins, les multinationales sont ancrées dans les Etats. Avant toute chose, elles ont un siège social dans un pays. Seules trois multinationales majeures disposent de deux sièges dans deux pays, SHELL, Unilever et ABB. Même si le modèle de management américain anime de nombreuses entreprises, elles ont souvent une culture d'entreprise nationale : Toshiba est une entreprise japonaise, Philips, une entreprise hollandaise, Peugeot, une entreprise française. Dans le domaine financier les Nations Unies ont créé un indicateur de transnationalité. Ce ratio permet de mesurer la part des activités étrangères de l'entreprise, il s'appuie sur les ressources de l'entreprise (actifs) et sur les activités à l'étranger (revenus et emploi). Certaines grandes multinationales sont comme le révèle ce ratio, principalement centrées sur le pays d'origine : ce ratio est de 38.5 pour les multinationales américaines, et 35.5 pour les japonaises. Par ailleurs, les fonctions R&D sont nettement moins internationalisées : l'exemple de la formule secrète du Coca conservée à Atlanta traduit bien cette tendance. Enfin, au sein des conseils d'administration, les dirigeants provenant de la maison mère sont majoritaires.

En omettant la spécificité du marché indien et en surestimant l'atout que pouvait représenter la marque, COCA COLA a dû abandonner ce marché à son concurrent PEPSI. Les marchés nationaux sont spécifiques malgré tous les efforts d'uniformisation de ces entreprises. Ces spécificités rappellent les particularismes nationaux qui soulignent le rôle des Etats.

En la matière, les Etats ont un rôle culturel mais aussi et surtout économique. Ainsi les marchés boursiers qui constituent le poumon de ces multinationales, sont régis par des conditions qui restent largement

nationales : en mai 1996, le rapport valeur des actions/rémunérations¹⁶ était de 110 au Japon, 70 en France, 30 en Allemagne et à 10 en Suède. En outre, l'intensification des échanges commerciaux aurait dû conduire à une convergence des niveaux de prix. Cependant, un même produit peut avoir des variations de 20% d'un pays à l'autre au sein de l'Europe. Ces différences traduisent, en fait, l'importance du rôle des Etats. Par ailleurs, la politique économique par un gouvernement influe encore énormément sur l'état d'esprit des entrepreneurs ; il faut reconnaître que l'apparition de l'Euro a modifié cet état de fait en Europe puisque les taux d'intérêt et le niveau d'inflation ont convergé de force avec la mise en place des critères de convergence.

b) L'Etat au secours des citoyens

Cependant, l'accident de l'Erika à l'instar de nombreuses catastrophes naturelles et de nombreux maux qui caractérisent les sociétés aujourd'hui, a rappelé le rôle de l'Etat. A de nombreux égards, l'Etat apparaît comme le gardien du temple.

Les catastrophes naturelles, tremblement de terre, coulée de boue, vents violents qui ont traversé la France durant l'hiver 1999 soulignent le rôle de l'Etat et ce à deux titres. Quand c'est un pays qui est frappé, seul l'Etat semble en mesure pour le moins d'organiser les secours. L'Etat dispose des moyens réglementaires, (déclaration de catastrophe naturelle, état d'urgence, application de la loi martiale si nécessaire), des moyens humains- mobilisation des agents de l'Etat-, des moyens financiers- aides de première urgence-, de moyens matériels- hélicoptères, véhicules, hôpitaux de campagne- pour faire face. Par ailleurs, l'aide internationale est souvent organisée par les Etats. Ainsi ce sont des Etats qui viennent au secours de la population d'un autre Etat. D'ailleurs, cette solidarité peut même intervenir entre deux états en « conflit ». Les Grecs et les Turcs se sont mutuellement aidés lors des séismes qui ont frappé ces deux pays durant l'été 1999.

Sans évoquer le cas extrême des catastrophes, au quotidien l'Etat essaie de jouer un rôle très déterminant. Certes, l'organisation des soins constitue encore le privilège d'un nombre réduit d'Etat. Pour autant, dans un très grand nombre de pays l'éducation et le système de santé, aussi minimes soient-ils, sont pris en charge par les Etats tout comme l'organisation de la sécurité au travers de l'organisation de la police et de la justice.

¹⁶ Ce ratio est souvent évoqué sous la forme anglaise EPS, earning per share.

Enfin, l'intensification des échanges commerciaux démontre l'importance des Etats même au sein de l'Union Européenne. Ainsi, entre la France et la Belgique un même modèle de voiture ne sera pas vendu au même prix. Les écarts de prix de 20% observés entre deux pays qui appartiennent à un système économique intégré sont plus importants entre des pays qui n'ont pas signé d'accord économique. Ainsi le pétrole se vend à 5 cents le litre à Caracas et à 150 cents le litre à Vienne. Cette différence de prix traduit bien le poids de l'Etat dans l'activité économique puisqu'en l'occurrence la différence de prix entre les deux pays s'explique en partie par différente politique de taxation. Enfin un cadre qui travaille pour un organisme international n'aura pas le même indice du coût de la vie : pour une valeur de base de 100 à New York, on relève 90 à Rome, 130 à Paris et 180 à Tokyo.

La gestion d'une marée noire est ainsi significative à deux niveaux dans l'étude du rôle que tient l'Etat. En mettant en cause une multinationale, ce naufrage nous rappelle que ces entreprises sont malgré tout enracinées dans les Etats. En outre, dans la gestion de cette marée noire, l'Etat est omniprésent tout comme il l'est à de nombreux égards dans la vie économique des pays. A ce titre, les espaces économiques intégrés n'ont pas effacé toutes les frontières et annihilé le rôle prépondérant de l'Etat.

2 Un cadre de relations dominé par les Etats.

Les relations internationales se caractérisent depuis 1945 par l'émergence des organisations internationales qui ne peuvent obérer le rôle crucial que jouent les gouvernements lors des crises importantes.

Aujourd'hui, les organisations internationales sont devenues un acteur essentiel, pour autant elles apparaissent comme les vassales des Etats. Ainsi, pour l'O.N.U, l'élection du secrétaire général est le sujet de rivalités entre les grandes puissances. Les secrétariats sont ainsi dépendants des Etats car ils ont en fait une faible marge de manoeuvre. Cette indépendance à l'égard des Etats n'est pas une spécificité de l'O.N.U. L'Organisation de Coopération et de développement Economique, O.C.D.E, a été utilisée par les Etats membres principalement par les Etats-Unis pour atteindre les objectifs définis par le plan Marshall. Ainsi les codes de libération de mouvements de capitaux qui ont exercé une influence incontestable sur

le processus de mondialisation ont été adoptés par l'O.C.D.E. Dans ce domaine, cette organisation a relayé les politiques des Etats. Le Fonds Monétaire International, le F.M.I et le groupe de la banque mondiale sont aussi restés sous la domination des principaux bailleurs de fonds, et tout particulièrement des Etats-Unis. D'ailleurs, les textes fondateurs du F.M.I officialisent la place prépondérante du gouvernement américain au sein de cette institution.

Aujourd'hui encore, la mondialisation financière s'inscrit aussi dans un cadre dominé par les Etats. L'an 2000 consacre ainsi les Etats-Unis comme les grands bénéficiaires de ce phénomène grâce à trois mécanismes distincts qui se renforcent les uns les autres : le commercial, le monétaire et le financier.

Dans le domaine commercial, les exportations dans la majorité des économies développées ont augmenté et la croissance américaine a pu absorber cette augmentation. En retour cette reprise mondiale devrait suffire selon les experts à maintenir un tel niveau d'exportation donc contribue à la bonne santé de la croissance américaine.

Dans le domaine monétaire, la mondialisation facilite le développement de la concurrence de sorte que les entreprises qui sont obligées de baisser les prix. Dans les pays en forte croissance l'inflation est constamment ralentie par cette pression à la baisse des prix. La stabilité monétaire se traduit par une stabilisation des taux d'intérêt.

Dans le domaine financier, l'interdépendance croissante des bourses accélère la distribution d'un continent à l'autre. En 1999, les valeurs américaines ont tiré les bourses étrangères vers le haut.

Au final, dans les trois domaines, les Etats-Unis devraient être les premiers bénéficiaires de la mondialisation¹⁷.

L'Etat apparaît ainsi comme un acteur incontournable. Les multinationales s'inscrivent elles aussi dans des cadres étatiques. Par ailleurs, l'Etat est le seul acteur qui soit en mesure d'intervenir quand il y a des catastrophes naturelles ou lors des accidents. Enfin le cadre de relations est réellement dominé par les Etats. D'ailleurs même, les grandes organisations financières sont dirigées par quelques Etats et la mondialisation financière a essentiellement profité aux Etats-Unis.

¹⁷ Analyse de Bergère Mathieu de Heaulme, Figaro économique du samedi 29 Janvier

B LE RENOUVEAU DES EMPIRES

La diffusion du modèle d'Etat-nation tel que nous le connaissons aujourd'hui est récente. La construction de l'Etat moderne est apparue en Europe au XVII^{ème} siècle. Louis XIV avait jeté les bases de ce nouveau modèle de régime. Par la suite, comme l'a rappelé Bertrand de Jouvenel, c'est la Révolution française qui a réalisé par la guerre et la terreur, le projet d'un Etat tendant vers la souveraineté absolue. Historiquement, les guerres ont façonné les Etats modernes en Europe.

Le XX^{ème} siècle se caractérise par un accroissement important du nombre des Etats souverains mais plus que de souveraineté à de nombreux égards il serait plus juste d'évoquer des souverainetés à géométrie variable qui contribue à une renaissance des empires.

1L'accroissement du nombre d'Etats « souverains ».

En avançant comme préalable à une participation des Etats-Unis à la première guerre mondiale¹⁸, le principe des peuples à disposer d'eux-mêmes le président américain Wilson avait surpris les responsables européens. Le président avait imposé le 8 janvier 1918 aux européens Quatorze points dont celui mentionnant le droit des peuples à disposer d'eux même. Force est de constater qu'une grande partie des conflits qui ont émaillé l'histoire du vieux continent au XX^{ème} siècle, a résulté de l'échec dans l'application de ce principe. En 1999, il y avait 198 Etats qui siégeaient à l'O.N.U contre seulement 51 en 1945.

La souveraineté des Etats est le principe fondateur de l'ordre international. En effet, pour que s'établisse un ordre, il faut réunir des acteurs souverains. Ainsi, comme le souligne Olivier Beaud : « la souveraineté interne, qui signifie la domination à l'intérieur du territoire, présuppose la souveraineté internationale qui exclut le pouvoir de domination d'un Etat tiers, de même que la souveraineté internationale implique la souveraineté interne pour pouvoir être effective »¹⁹.

La volonté de souveraineté des peuples s'est ainsi traduite bien souvent par des guerres. Dans ce cadre, on peut citer les guerres menées par les Américains dès le XVIII^{ème}, mais aussi les guerres européennes pour se libérer du joug des empires au XIX^{ème} siècle, plus récemment les guerres d'indépendance de l'empire anglais puis

¹⁸ Ce principe était l'un des dix points avancés par le président américain lors du règlement de la Première guerre mondiale.

¹⁹ O.Beaud, *La puissance de l'Etat*, PUF, 1994, p 17

français et enfin tous les conflits issus de la disparition de la Yougoslavie ou le conflit du Timor oriental.

Malgré la volonté du président américain ce n'est qu'après le deuxième conflit mondial que le nombre d'états a réellement augmenté. Alors que la S.D.N n'avait pas réussi à fédérer la communauté internationale entre les deux guerres, l'Organisation des Nations Unies devient très rapidement la tribune de tous les peuples ou minorités en quête d'Etat souverain. Ainsi, « les Nations Unies ont surtout contribué à promouvoir le modèle de la souveraineté occidentale. Grâce à la charte, aux résolutions de l'Assemblée générale, à l'évolution du droit international qu'elles ont inspirées, la doctrine de la souveraineté est devenue un élément constitutif de la légitimité internationale, rendant impensable des entreprises coloniales analogues à celles qui avaient été engagées par certains états européens au cours des siècles passés »²⁰.

Pour autant, cette volonté des peuples à disposer d'eux même n'allait pas toujours de soi avec le respect de la souveraineté des Etats. Ainsi, de nombreuses colonies françaises n'avaient pas de fondement géographique, historique voir éthique. En effet, de nombreux tracés pour séparer les territoires de l'empire étaient uniquement le résultat de querelles entre différentes administrations françaises, ministère des colonies et celui des armées par exemple. Certes, Montesquieu fondait la souveraineté sur la constitution qui d'après lui définissait les conditions de son exercice. Mais l'existence d'une constitution n'a pas suffi pour légitimer certains Etats face à des minorités qui souhaitaient obtenir l'indépendance.

Cependant, il faut reconnaître qu'aucune organisation n'a donné les critères juridiques et politiques qui permettaient de déterminer les communautés ou les sociétés susceptibles d'être identifiées comme un peuple²¹. Faute de fondement juridique, la communauté internationale n'a pas su trouver de résolution à la désagrégation de la fédération yougoslave. Comme les négociations ne progressaient pas, les responsables croates et slovènes ont fixé unilatéralement au 30 juin 1991, la date de leur sécession et se sont emparés des postes frontières. Suite à ce coup de force mettant en cause l'intégrité d'un Etat membre de l'O.N.U, la communauté internationale a cautionné ce coup de force en reconnaissant les nouveaux états.

²⁰ S.D Krasner, « *Sovereignty. An institutional Perspective* », *Comparative Political Studies*, vol 21 n°1, avril 1988, p 66-94

²¹ La loi sur la réorganisation de la Corse avait été jugée inconstitutionnelle par le conseil d'état car l'article premier faisait référence au peuple corse. Ainsi même en France ce problème est un sujet de polémique.

Au final, cette nouvelle conception de la souveraineté s'est traduite par une augmentation numérique des Etats aux statuts différents.

2 Une souveraineté à géométrie variable

Cette augmentation du nombre d'Etats s'est traduite par le développement d'une souveraineté à géométrie variable qui a eu deux effets majeurs. En premier lieu, de nombreux états n'ont pas aujourd'hui atteint la taille minimale qui leur permet de jouer un rôle effectif. Par ailleurs, le sacro-saint principe de l'égalité juridique entre les Etats pâtit de cette inégalité de fait et nuit à l'efficacité même d'organisations comme l'O.N.U.

En fait, afin de s'inscrire dans le cadre du droit qui avait été défini, l'O.N.U. a accepté des Etats dont les responsables se prévalaient des attributs de la souveraineté étatique. Pour autant, ces jeunes gouvernements ne disposaient pas toujours des moyens politiques, d'une organisation administrative, d'une police, d'une armée d'une économie pour assumer toutes les fonctions inhérentes au statut d'Etat. Cette situation se traduit par une multiplication des crises internes. R.J Rummel²² a montré que les « démocides » au XX^{ème} siècle, c'est à dire les génocides et les assassinats de masse par les Etats, avaient provoqué 4 à 5 fois plus de morts que les champs de bataille entre armées régulières. Des Etats qui ne réunissent pas les conditions essentielles de souveraineté ont du mal à trouver une légitimité et ce pour deux raisons fondamentales : ils ne sont pas soutenus par une majorité de la population ou les différents groupes qui font partie de l'Etat ne parviennent à créer une communauté. Ces Etats nés souvent d'idées plus généreuses que réalistes, sont dirigés par des gouvernements qui s'imposent par la violence de sorte qu'ils sont incapables d'assurer les besoins fondamentaux de leur population. Au Zaïre, au Congo, en Sierra Leone ou au Libéria l'administration et l'armée se sont désintégrées en faction rivale. Au final, les groupes armés luttent plus pour des motifs d'ordre économique qu'idéologique.

La volonté compréhensible des responsables des grandes puissances au lendemain de la deuxième guerre mondiale d'éviter une nouvelle crise s'est traduite par la création de l'O.N.U. Contrairement à

²² R.J Rummel, « Focus on : Power, Genocide and Mass Murder », Journal of Peace Research .

la Société des Nations, la nouvelle organisation fut dotée alors de nombreux pouvoirs essentiellement fondés sur le respect du droit de sorte que la doctrine de la souveraineté est devenue un élément constitutif de la légitimité internationale.

Ainsi « l'idée d'égalité souveraine des Etats, telle qu'elle n'a cessé d'être défendue au sein des Nations Unies, découle des conceptions nationalistes du XIX^{ème} siècle, faisant de l'Etat l'incarnation d'un peuple, lui conférant une « âme », une personnalité analogue à celle que l'ordre interne peut effectivement reconnaître aux individus »²³. L'O.N.U est certes fondée sur cette égalité juridique alors que les critères juridiques et politiques cohérents pour déterminer les communautés ou les sociétés susceptibles d'être identifiées comme peuple pouvant générer un Etat.

De sorte qu'aujourd'hui certains Etats ne sont pas viables alors qu'il siège aux nations unies et ils ont le même poids juridique que tous les autres. Pour autant, les Etats ont des prérogatives reconnues qu'ils doivent être en mesure d'assurer. Tout Etat devrait pouvoir arbitrer les conflits internes car il dispose du monopole de la violence. L'Etat doit aussi pouvoir garantir le bien-être économique des concitoyens tout en contrôlant les flux migratoires. Se pose aussi le problème de la légitimité des responsables de l'Etat. Les responsables doivent bénéficier d'une présomption de légitimité interne. En fonction de l'histoire de la culture des citoyens sur lesquels elle s'exerce, la souveraineté peut être fondée sur Dieu, sur le choix du peuple, de la nation, d'une représentation collective du bien commun.

3 Une échelle de puissances supplante la hiérarchie des puissances.

Aujourd'hui et pour la première fois depuis 1945, il n'y a plus de puissance qui souhaite avoir une suprématie mondiale. Seuls les Etats-Unis pourraient désormais avoir une telle prétention. Cependant, comme nous l'avons précédemment évoqué, les Etats-Unis ne semblent pas avoir une telle ambition. Une échelle des puissances semble désormais supplanter la hiérarchie qui caractérisait la Guerre Froide. L'image de l'échelle correspond mieux à la situation actuelle car les fondements de la puissance ne s'inscrivent pas dans une logique militaire.

²³ Pierre de Senarclens, Mondialisation, souveraineté et théorie des relations internationales, Armand COLIN, Paris, 1998.

Les grandes puissances traditionnelles ne veulent plus affirmer leur puissance en se fondant uniquement sur des arguments militaires et ce pour raisons d'ordre politiques mais aussi financières.

Les dirigeants occidentaux à l'image des Etats-Unis sont paralysés par la psychose du zéro mort. Le syndrome de la guerre du Vietnam gèle toutes les prétentions des Etats-Unis. Pour contourner ce travers, les responsables américains demandent à leurs alliés de s'investir dans l'engagement des troupes au sol. Cependant actuellement ce syndrome frappe essentiellement les pays occidentaux. Certes les responsables russes ont des difficultés à justifier leur politique en Tchétchnie d'autant que le nombre de soldats russes morts dans la prise de Grosny s'élève à plus de 1000 morts. Pour autant, les russes continuent à mener un conflit que les occidentaux auraient probablement des difficultés à mener à cause de la puissance de leurs opinions publiques.

Les ambitions des pays occidentaux sont aussi limitées par des contraintes financières. Les américains demandent aux européens de prendre certaines opérations à leur compte. Les français par exemple développent le concept de RECAMP²⁴ qui résulte aussi de la nécessité pour les français de limiter leur présence et leur engagement pour des raisons financières.

Plus qu'une hiérarchie, il est plus juste d'évoquer aujourd'hui une échelle de puissance entre les Etats. En effet, dans une hiérarchie, les plus forts sont complètement indépendants et ne dépendent donc pas des plus faibles pour assurer leur puissance. Ainsi durant la guerre froide, les Américains ont conduit leur rivalité contre les Soviétiques en toute indépendance. En soi, la puissance militaire était autonome. Aujourd'hui la puissance est plus globale. L'échelle des puissances crée une dépendance entre les Etats-Unis et les autres Etats. Comme nous l'avons précédemment évoqué, la bonne santé de l'économie américaine dépend de la bonne santé du reste du monde.

La politique d'alliance menée par les grandes compagnies aériennes illustre cette évolution induite par la mondialisation et la mise en place d'une nouvelle échelle de puissance. Dans un passé récent, les grandes compagnies aériennes nationales, pavillons de leurs pays, tentaient de tisser un réseau planétaire en comptant sur leurs propres

²⁴ Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix, dispositif qui doit permettre aux pays africains de prendre en compte la stabilité de leur continent.

moyens. Aujourd'hui elles s'allient au sein d'alliance afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer leur pérennité.

Aujourd'hui à l'instar des compagnies aériennes, les Etats ont intérêt à intégrer des alliances d'autant que de nombreux Etats assurent avec beaucoup de difficultés toutes leurs prérogatives. Du reste, des Etats puissants car leur économie, leur légitimité et leur puissance militaire sont importantes, ont besoin d'intégrer des alliances. En effet, même les Etats-Unis ont besoin de l'assentiment de la communauté internationale pour légitimer leur intervention. Dans le même ordre d'idée on peut estimer que la France n'interviendra plus seule en Afrique même si elle en a la capacité militaire.

CONCLUSION

L'Etat apparaît donc comme un acteur incontournable. D'ailleurs, les multinationales, symbole s'il en est de la mondialisation des marchés, s'inscrivent dans des cadres définis par les Etats. Néanmoins, la mondialisation met à mal la souveraineté des Etats. Si effectivement au regard du droit les Etats apparaissent égaux, le nouveau cadre des relations internationales souligne les différences qui existent entre les Etats. Cependant ce nouveau cadre contribue à mettre en place une échelle de puissance qui se caractérise par une interdépendance croissante entre les Etats.

CONCLUSION

La mondialisation ainsi n'est pas un phénomène récent. Cependant il faut reconnaître que la mondialisation a aujourd'hui une dimension nouvelle pour deux raisons fondamentales. Les progrès technologiques ont facilité et accéléré la circulation des flux dans tous les domaines. Par ailleurs, la fin de la Guerre Froide a entraîné une disparition des frontières de sorte qu'un plus grand nombre de pays participe aux échanges sans aucune restriction d'ordre politique.

La mondialisation ne se traduit pas par une déliquescence des prérogatives des Etats. En fait, de nombreux maux dont on affuble la mondialisation ont été mis en place ou sont contrôlés par les Etats. En revanche la mondialisation et le nouveau cadre des relations internationales concourent à redonner aux Etats des responsabilités que les Etats assumaient au début du siècle. Aujourd'hui comme le souligne Gabriel Robin « Ce qu'il y a de désordre dans le monde ne tient pas à ce qu'il y ait trop d'Etats mais à ce qu'il y en a pas assez d'authentiques ». ²⁵ Aujourd'hui la parenthèse de la Guerre Froide est fermée. Entre 1945 et 1989, des Etats ont pu exister et coexister sans avoir à assumer les charges traditionnelles de l'Etat car le monde était figé. Cette période était rassurante car le conflit potentiel entre les grandes puissances unifiait les nations contre un ennemi bien défini.

Désormais comme par le passé les Etats vont devoir être en mesure de tenir un rang seuil faute de quoi ils devront se rapprocher d'un Vassal. Ainsi la Mondialisation, parce qu'elle s'inscrit dans un cadre plus traditionnel de relations internationales pourrait se traduire à nouveau par une renaissance des empires. La Mondialisation ne va pas annihiler les Etats car les faits montrent que « l'Etat fait rêver ceux qui n'en ont pas et protègent ceux qui en ont un ». De sorte que la multiplication des Etats serait en réalité une façade protocolaire pour un mouvement de renaissance de grands ensembles. On peut légitimement se demander si en fait ces Etats ne sont pas des ersastes se rapprochant des provinces de l'empire ottoman ou de l'empire austro-hongrois : des Etats avec un drapeau, une langue un gouvernement voir un sentiment national mais des Etats sans politique étrangère, sans réelle politique économique, sans défense autonome. Ces Etats confieraient alors ces prérogatives à un Etat à la tête de l'alliance de rattachement. Cette esquisse de ce que pourrait devenir une grande majorité des Etats correspond déjà en partie à la situation

²⁵ G Robin, Un monde sans maître, Ed Odile JACOB, Paris 1995.

de l'Union européenne. Cependant l'Union européenne est née sur le terreau de la deuxième guerre mondiale de sorte que l'on trouve à la tête de cette organisation plusieurs Etats leaders qui ont cette vocation impériale. La mondialisation concourt selon nous à bâtir des modèles d'alliance avec un Etat à sa tête. L'Union européenne conservera-t-elle cette particularité, avoir à sa tête plusieurs Etats ou un seul ? Tel est l'enjeu aujourd'hui. Les âpres combats pour la présidence de la banque centrale européenne et sa localisation augurent de difficultés grandissantes pour les Etats qui tenteront d'affirmer leur leadership sur l'Union.

BIBLIOGRAPHIE.

K Marx, *Le manifeste du parti communiste*, in : K Marx et F Engels, *Œuvres choisies*, Moscou, Ed du Progrès, 1968,

G Robin, *Un monde sans maître*, Paris, Editions Odile JACOB, 1995

J C RUFIN, *L'empire et les nouveaux barbares*, Ed JCLattès, 1991

Les nouvelles pathologies des états dans les relations internationales,
Paris,Ed Dunod, 1993

Mondialisation au-delà des mythes, Ed La Découverte, Paris, 1997

Olivier Dolfus, *La mondialisation*, Paris, Presse de Sciences PO, 1997

RAMSES 2000

Articles

Alain Bilu, *Mondialisation du Marché, Nécessaire décentralisation*, Le monde diplomatique, février 1992

Hélène Vissière, *Mer de Chine, Sur la Route des Pirates*, le Point, 26 novembre 1999

Maurice Bertrand, *La Révolution diplomatique à la fin du XX siècle*, le monde diplomatique, avril 1989

François-Gabriel Roussel, *Insaisissable Communauté internationale*, Le monde diplomatique, juillet 1996